

FICHE TECHNIQUE : REPRISES CHANTIERS

Le rôle du RÉFÉRENT COVID-19

L'objectif de cette note est de présenter le rôle de référent COVID pour les entreprises et les maîtres d'ouvrages dans le cadre de la reprise des chantiers de BTP.

I - Guide OPPBTP

L'organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics (OPPBTP) a réalisé **un guide de préconisations** de sécurité sanitaire pour la continuité des activités de la construction en période d'épidémie de coronavirus COVID-19.

Ce document liste les mesures urgentes et spécifiques à mettre en œuvre pour assurer les conditions sanitaires nécessaires aux personnels du BTP appelés à travailler en bureaux, ateliers, dépôts ou chantiers et autres lieux, en complément de toute mesure sanitaire édictée par les pouvoirs publics, qui ont approuvé ces mesures spécifiques.

Après avoir décrit les exigences ce guide est composé de deux grandes parties que sont les consignes générales et les consignes particulières aux différents types de chantiers rencontrés. Il est complété de fiches conseils et questionnaires.

I.I - Consignes :

Les différentes consignes sont reprises dans le tableau suivant,

Pour les consignes particulières, les consignes sont établies en fonction de différents postes de travail :

- Bureaux , dépôts et ateliers ;
- Base vie et bungalows de chantier

Exigences générales	<ul style="list-style-type: none">- Formalisation de la reprise de chantier ;- Limiter la coactivité ;- Désignation d'un référent COVID-19 ;- Mise à jour PGCSPPS et PPSPS ou plan de prévention ;- Hébergement pour les grands déplacements ;- Recommandation de ne pas faire appel aux apprentis, stagiaire et alternants.
Consignes générales	<ul style="list-style-type: none">- Respect des gestes barrières ;- Port d'un masque et lunettes lorsque la distance est inférieure à 1mètre, intervention chez personne malade ou à risque ;- Contrôler l'accès des salariés et intervenants sur chantier ;- Informer les salariés- Désigner un référent COVID-19 pour l'entreprise ;
Consignes particulières	<ul style="list-style-type: none">- Avoir le maximum de personnels en télétravail ;- Affichage des consignes ;- Mise à disposition de gel hydroalcoolique ;- Nettoyage régulier ;- Privilégier l'arrivée du personnel directement sur le chantier ;- Distance d'un mètre dans les véhicules : 1 personne par rang ;- Autorisation de déplacement ;- Privilégier les modes de transport individuel ;- Mettre à disposition des lingettes désinfectantes dans les toilettes ;- Aérer les locaux ;- Organiser l'usage des réfectoires par roulement ;- Mettre en place un plan de circulation ;- Vérifier, avec le client, les conditions d'intervention ;

I.II - Fiches conseils et questionnaires

Le guide est complété de fiches conseils et questionnaires pour assister les professionnels du BTP à la reprise des chantiers en respectant les consignes sanitaires :

- Questionnaire de vérification de la santé du salarié ;

- Questionnaire pour le client particulier ;
- Questionnaire pour le client professionnel ;
- Fiche information des salariés ;
- Fiche port du masque ;
- Fiche que faire en présence d'une personne malade ou soupçonnée de l'être ;
- Protocole d'intervention chez un particulier à risque de santé élevé ;
- Protocole d'intervention chez un particulier malade du COVID-19 ;
- Protocole d'intervention chez un particulier ;
- ...

Ces fiches sont régulièrement complétées et mises à jour, selon l'évolution des mesures Covid-19 en vigueur. L'ensemble des documents est disponible sur le site www.preventionbtp.fr.

II - Rôle du référent COVID entreprise

Le guide de l'OPPBTP préconise aux entreprises de désigner un référent COVID-19. Pour les entreprises de taille importante un référent entreprise et un référent chantier peuvent être désignés. Concernant les petites entreprises la nomination d'un référent COVID-19 unique est le plus souvent adapté et suffisant.

Pour rendre la mission claire et effective, le chef d'entreprise s'assure que le référent COVID-19 entreprise et chantier dispose :

- d'une mission clairement définie et formalisée par une fiche de poste ;
- de l'autorité nécessaire ;
- des informations et de la sensibilisation nécessaire.

Le référent COVID-19 doit avoir connaissance des gestes barrières et savoir les mettre en application, des préconisations du guide de l'OPPBTP et connaître les ressources documentaires disponibles.

Les missions suivantes peuvent être confiées au référent COVID-19 :

Référent entreprise	<ul style="list-style-type: none"> - Faire un état des lieux de la situation de l'entreprise ; - Participer à la mise à jour du DUER et de son plan d'action ; - Déployer les mesures du guide ; - Vérifier que les fournitures générales nécessaires au respect des consignes sanitaires sont disponibles ; - Aider à choisir les équipements de protection individuelle - Donner les consignes ; - Mettre en place des marqueurs pour distance de 1 mètre ; - Organiser le nettoyage des locaux ; - Mettre à disposition des flacons de gel ou de solution hydroalcoolique ; - Délivrer aux collaborateurs le justificatif de déplacement professionnel ; - Donner les consignes de nettoyages des véhicules ; - S'assurer de la sensibilisation des collaborateurs ; - Apporter tout soutien et assistance aux collaborateurs ; - Informer, accompagner et sensibiliser le référent COVID-19 chantier ; - Valider les conditions d'hébergement et de restauration ; - Organiser les déplacements professionnels ; - Organiser et faciliter le retour terrain ; - Assurer le lien avec le conseiller OPPBTP.
Référent chantier	<ul style="list-style-type: none"> - Définir, avec le référent COVID-19 entreprise, les mesures spécifiques du chantier. - Contribuer au choix des équipements de protection individuelles ; - Assurer un affichage fort et visible des consignes sanitaires ; - Installer ou s'assurer de l'existence d'un point d'eau ou d'un distributeur de gel ou de solution hydroalcoolique ; - Mettre en place un plan de circulation ; - Organiser et vérifier le nettoyage régulier des installations sanitaires ; - Mettre à disposition des flacons de gel ou de solution hydroalcoolique à proximité des surfaces de contact (tables...) ; - S'assurer de la mise en œuvre des mesures COVID-19 ; - Animer et participer à des réunions régulières ; - Vérifier la disponibilité des EPI et fournitures ;

- Alerter en cas de non-compatibilité des conditions d'hébergement et de restauration ;
- Rappeler les consignes de désinfection des surfaces de contacts (véhicules, réfectoire ...) ;
- Être l'interlocuteur des secouristes ;
- Être un des interlocuteurs privilégiés des parties prenantes sur le chantier ;
- Communiquer des retours terrain au référent COVID-19 entreprise.

Pour accompagner le référent Covid dans la prise en charge de ses missions, dans l'entreprise et/ou sur le chantier, plusieurs supports spécifiques sont à sa disposition dans la boîte à outil Covid-19 du site www.preventionbtp.fr :

- Des fiches de poste type du référent Covid-19 (entreprise et/ou chantier) ;
- Une fiche 5 Questions-Réponses sur le Référent Covid-19, utile à l'entreprise et au Référent ;
- Un document d'aide à la mise en œuvre du guide de préconisation, avec une sélection d'outils pour chaque phase d'activité ;
- Un module e-learning en accès libre et téléchargeable pour accompagner les référents Covid dans leurs missions.

En complément, des formations à distances Référents Covid-19 BTP, d'une durée de 2h30, seront mises en place par l'OPPBTP tout au long du mois de juin pour poursuivre l'accompagnement des référents Covid.

III - Rôle du référent COVID maîtrise d'ouvrage

Les maîtres d'ouvrages peuvent nommer un référent COVID-19, qui a un rôle de facilitateur, coordonnateur des référents COVID-19 des entreprises.

Pour rendre la mission claire et effective, le maître d'ouvrage s'assure que le référent COVID-19 dispose :

- d'une mission clairement définie et formalisée par une fiche de poste ;
- de l'autorité nécessaire ;
- des informations et de la sensibilisation nécessaire.

Ces missions principales sont :

- Aider à définir, mettre en œuvre et coordonner globalement les mesures sanitaires à mettre en œuvre et à faire respecter ;
- Contribuer à la bonne application des politiques sécuritaires et sanitaires au sein de la structure ;
- Veiller à la bonne application du guide de préconisation de l'OPPBTP.

Les activités suivantes peuvent être confiées au référent COVID-19 :

- Participer au groupe de pilotage COVID-19 de la structure (mise en place des équipements de protection individuel, équipements de protection collective, gel hydroalcoolique, communication sur les gestes barrières, nettoyage des locaux...) ;
- Contribuer à la bonne application des politiques sécuritaires et sanitaires au sein de la structure ;
- Participer à la mise à jour du document unique ;
- Travailler en partenariat avec les instances de vérifications (caisse d'assurance retraite et santé aux travail, OPPBTP...) ;
- Valider les questionnaires OPPBTP avant signature du maître d'ouvrage ;
- Lecture du PGC et des PPS mis à jour par les CSPS et les entreprises par opération ;
- Mettre en place des outils pour faciliter le suivi sanitaire des chantiers ;
- Faire remonter les problématiques terrains au maître d'ouvrage ;
- Aider les chargés d'opérations pour les questions d'ordre sanitaire ;
- Assurer la veille réglementaire sanitaire

IV - Organisations des chantiers

Il est possible de dissocier les chantiers dits simples, sans coactivité et les chantiers dits complexes avec

coactivité. Même si les consignes sanitaires sont les mêmes, selon la nature et la complexité des chantiers, l'organisation et la mise en œuvre des mesures sanitaires peuvent différer.

Il est préconisé que le référent COVID-19 de l'entreprise soit une personne présente sur le chantier de manière à vérifier les modalités mise en œuvre et adapter l'organisation et les consignes si besoin.

IV.I - Chantiers simples sans coactivité

Pour ce type de chantier les référents COVID-19 entreprise et de la maîtrise d'ouvrage définissent collégialement les mesures et dispositions sanitaires et mise en œuvre spécifique au chantier.

Ils ont un rôle de facilitateur, de contrôle et de donneur d'alerte concernant la mise en place et l'application des mesures sanitaires liées au COVID19.

IV.II - Chantiers complexes avec coactivité

Dès lors qu'il y a coactivité, chaque entreprise nomme son référent COVID-19. La maîtrise d'ouvrage intégrera une mission complémentaire au CSPS pour effectuer la coordination des référents COVID-19, il assure le rôle de référent COVID-19 de la maîtrise d'ouvrage.